



Tulle, le **18 MAI 2022**

**SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC SUR LE PROJET D'ARRÊTÉ
PRÉFECTORAL FIXANT LE NOMBRE MINIMUM ET LE NOMBRE MAXIMUM
D'ANIMAUX D'ESPÈCES SOUMISES À PLAN DE CHASSE À PRÉLEVER POUR L'ANNÉE
CYNÉGÉTIQUE 2022-2023 DANS LE DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE**

Rappel sur les modalités de la consultation

Une consultation du public relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement a eu lieu sur la réglementation de la chasse en Corrèze, saison 2022-2023.

Cette consultation s'est déroulée du 25 avril au 15 mai 2022 inclus.

Le projet d'arrêté a été mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État en Corrèze.

Les observations ont été recueillies via une boîte courriel dédiée.

Contribution du public

Dans le cadre de la consultation, aucune observation n'a été émise.

P/ La directrice départementale des territoires,
Le directeur départemental
adjoint des territoires

François VERILHAC